



Proposition franco-allemande en vue de la constitution d'un baromètre de la complexité des démarches transfrontalières

Résolution

Le CCT prend note de la proposition des autorités françaises et allemandes ci-après, relative à la constitution d'un baromètre de la complexité des démarches transfrontalières.

Rapport

Afin de répondre à la demande du Conseil des Ministres franco-allemand du 31 mai 2021 relatif à la mise en place d'une « *enquête conjointe sur les conditions de vie dans les territoires frontaliers afin d'améliorer l'élaboration des politiques transfrontalières* », les autorités françaises et le Bureau pour une meilleure législation proposent au Comité de Coopération Transfrontalier une orientation, complémentaire à l'approche statistique, visant à identifier les difficultés des citoyens français et allemands des régions frontalières amenés à franchir régulièrement la frontière, dans leurs démarches administratives courantes avec les services publics des deux Etats et des collectivités.

L'objectif final qui pourrait être retenu, dans un horizon de un an et demi à deux ans, consisterait en la simplification des trois démarches administratives les plus complexes et irritantes aux yeux des habitants des régions frontalières.

Afin d'identifier ces démarches de part et d'autre de la frontière, l'approche éprouvée par nos administrations respectives d'un « baromètre de la complexité » apparaît comme la plus opportune.

Cette étude devrait couvrir un échantillon représentatif de citoyens transfrontaliers allemands et français, et permettrait de :

- mesurer la complexité ressentie (l'effort à fournir ou la satisfaction) lors des événements de la vie personnelle et professionnelle les plus courants ;
- prioriser les trois événements de vie à simplifier ou améliorer de manière prioritaire, en France et en Allemagne ;
- recueillir les raisons de cette complexité afin, dans un deuxième temps, d'identifier les solutions idoines.

En amont de cette enquête, nous préconisons de réaliser une étude de cadrage (omnibus) auprès d'un échantillon réduit d'usagers transfrontaliers, afin de pré-identifier les événements de vie les plus pertinents.

Les résultats de l'enquête seront publiés.

Une fois les priorités identifiées grâce à l'enquête quantitative, des études plus qualitatives (cartographies de parcours, ateliers de co-construction) pourraient être enclenchées au cas par cas quand cela semble nécessaire pour comprendre les raisons d'insatisfactions et imaginer des pistes de solutions opérationnelles.

Par suite, les autorités allemandes et françaises ont l'intention de :

- mettre en place des solutions de simplification ou d'amélioration pour les démarches identifiées ;
- suivre l'évolution de cette complexité dans le temps, afin de mesurer l'efficacité des solutions de simplification ou d'amélioration mises en place (à l'instar des baromètres de la complexité réalisés chaque année alternativement auprès des particuliers et des entreprises).

L'ensemble de ces études serait défini et construit en coopération avec les autorités et organisations locales impliquées dans les thématiques transfrontalières.

Les autorités françaises et allemandes suggèrent au CCT de mettre en place une candidature du projet de baromètre de la complexité des démarches transfrontalières au soutien européen de l'Instrument d'Appui Technique (IAT ou Technical Support Instrument). Si la candidature binationale était reçue, le projet bénéficierait ainsi d'un soutien technique (experts européens, privés), financé par la Commission Européenne dans le cadre du plan NextGenerationEU. Les projets transfrontaliers et réunissant plusieurs Etats membres sont particulièrement recherchés pour la session 2022 de l'IAT.

Les autorités françaises et allemandes chargées de la mise en œuvre suivront les directives du Comité de coopération transfrontalière en ce qui concerne l'orientation politique et le cadre formel et financier.